Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260916-DP_2026_071-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_071

Décision de la Présidente
DP_2026_071 – Remplacement du dégrilleur sur la station d'épuration de la commune de Luitre-Dompierre – service environnement

La Présidente,

Considérant que, suite à la prise de compétence en matière d'assainissement pour Fougères Agglomération depuis le 1er janvier 2020, il lui incombe l'entretien de la station d'épuration, des réseaux de collecte des eaux usées et ouvrages annexes sur la commune de Luitré-Dompierre ;

Considérant que, à la suite de l'usure et de la dégradation progressive de l'équipement en tête de traitement de la station d'épuration des eaux usées, un remplacement du dégrilleur est nécessaire au bon fonctionnement du traitement. Les travaux impliquent la fourniture et la pose d'un dégrilleur type Sertel en inox 304L incliné à 45° sur le chenal d'arrivée principale, ainsi que la fourniture et la pose d'un compacteur de déchets à vis avec dépotage latéral. Le raccordement électrique à la mise en service comprend aussi le report du fonctionnement sur l'automate et la télégestion existante de la station d'épuration ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de mener à bien les travaux à entreprendre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SAUR, 26 route de Chavagne 35310 MORDELLES, pour la fourniture et pose d'un dégrilleur-compacteur sur la STEP de Luitré, pour un montant de **52 555,00 € HT**, soit 63 066,00 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 16 septembre 2026

Alice LEBRET
Présidente

Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-président délégué

Gilbert FESSELIER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION